

**Procès-verbal du Conseil municipal  
du lundi 21 mars 2022**



Présents : MM. MMES PATAUD, BORDES, TERRASSIER, CUQUEMELLE, DOUCET, VELLEINE, MALAVAUD, JANNETAUD D., JANNETAUD N.

Procurations : M. CANFORA représenté par M. PATAUD

Excusés :

Absents :

La séance est ouverte sous la présidence de M. Patrice PATAUD, maire qui déclare les membres du Conseil municipal cités ci-dessus présents et installés dans leurs fonctions.

**Le quorum est atteint, le Maire ouvre la séance à 18H09.**

**Désignation du secrétaire de séance** : M. Gilbert BORDES

Monsieur le Maire rappelle quelques règles de bien séance avant de laisser la parole aux agents de l'Office National des Forêts (ONF).

« Avant de laisser la parole aux agents de l'ONF, je vous remercie de bien écouter ce qui va être dit. N'hésitez pas à poser toutes les questions qui vous viennent en tête. Merci de ne pas rapporter n'importe quoi ; un compte rendu précis sera rédigé. Les convocations ont été envoyées jeudi et le lendemain, j'avais déjà des coups de téléphone – et même un maire d'une commune voisine est plus au courant que nous sur ce sujet alors qu'il n'a pas été encore présenté. »

**1. Projet de classement sur le site d'Augerolles (intervention ONF)**

Les agents de l'Office National des Forêts (ONF) exposent aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de la création d'une réserve biologique dirigée en forêt communale de Saint-Pardoux-Morterolles. Cette réserve biologique dirigée sera la première du Limousin.

La chasse au petit et grand gibier, la cueillette des champignons et les sentiers de randonnées sont autorisés dans une réserve biologique dirigée. La canalisation des véhicules à moteur sur des chemins identifiés devra être mise en place.

Un règlement sera à définir afin de cadrer ces activités. Il sera soumis au vote du Conseil Municipal. Cette réserve biologique dirigée représente environ 20 à 25% de la forêt communale et va permettre de mettre en valeur les trois sites (espèces remarquables, animations etc.). Le document d'aménagement forestier de la forêt communale sera révisé.

Les sites concernés par ce projet sont les suivants :

Nom du site	Parcellaire forestier	Surface (ha)
Le site 1 d'Augerolles (du fond de la vallée du ruisseau du Pic au sommet de la lande d'Augerolles)	36, 37, 38, 39p, 40, HA	102,00
Le site 2 la lande de la Chaise et du Mas	33, 34	24,60
Le site 3 la lande de La Chaise et du Mas	35	10,30
<b>TOTAL</b>		<b>136,90*</b>

\*Cette surface est encore susceptible d'évoluer jusqu'à la création de la réserve en fonction des acquisitions de la commune et de son souhait de les intégrer à la réserve.

Monsieur le Maire précise que l'Office National des Forêts (ONF) est chargé d'élaborer le dossier de création de réserve biologique dirigée puis de sa gestion. Les travaux vont durer environ deux ans puis la réserve biologique dirigée sera créée officiellement. Approuvé à l'unanimité.

## **2. Approbation du procès-verbal du 10 février 2022**

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 10 février 2022.

## **3. Eglise : avenant lot n°2 : métallerie - menuiserie**

Cet avenant, d'un montant H.T. de 542,26 €, correspondant à la fourniture et la pose d'une barrière en bois. Le montant du marché avec l'avenant n°2 est de 53 565,07 € H.T. soit un montant TTC de 64 278,08 €. Approuvé à l'unanimité.

## **4. Eglise : validation du devis lot n°2 : métallerie - menuiserie**

Il s'agit d'un devis pour la fourniture et la pose d'une barrière en bois réalisé par l'entreprise BLANCHON. Montant des travaux HT 542,26 € soit TTC 650,71 €. Approuvée à l'unanimité.

## **5. Suppression de la régie d'électricité pour les gîtes**

M. RIGONNET, conseiller aux décideurs locaux pour le territoire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest, suggère de supprimer la régie d'électricité des gîtes. En effet à partir de 2022, le fonctionnement des régies devient plus complexe car la commune doit ouvrir un compte de dépôt à la Banque Postale pour le paiement en espèces. Monsieur le Maire propose de supprimer la régie d'électricité à partir de 2022. Approuvé à l'unanimité.

## **6. Création des tarifs pour les gîtes**

Monsieur le Maire informe les élus de la suppression de la régie de recettes pour encaissement des frais d'électricité aux gîtes communaux.

Il propose d'instaurer les tarifs suivants, dans les gîtes communaux :

- Electricité : les locataires des gîtes communaux ont droit à une consommation d'électricité forfaitaire de 56 kilowatts par semaine ; au-delà, il convient de facturer la consommation. Il est proposé de fixer à 0,20 € le tarif du kilowatt consommé en sus du forfait de 56 kWh par semaine.
- Chauffage : vente du sac de granulés pour le poêle à granulés au prix de 5,00 €.
- Ménage : instauration d'un forfait ménage fin de séjour au prix de 50,00 €.
- Location de draps : location d'une paire de draps par lit par séjour au prix de 8,00 €.
- Location de linge de toilette : location linge de toilette par personne par semaine au prix de 8,00 €.

Le chèque de caution demandé en début de séjour sera encaissé si des dégâts ou des dégradations sont occasionnés dans les gîtes communaux. Approuvé à l'unanimité.

## **7. Questions diverses**

Pas de questions diverses.

## **8. Informations diverses**

*Le Maire, Patrice PATAUD :*

➤ Com com : Suite à la réception d'un courrier de la com com concernant l'étude de transfert de la compétence d'alimentation en eau potable et assainissement collectif, il faut désigner deux représentants de la commune (un titulaire et un suppléant) au comité de pilotage. Le titulaire est Cécile DOUCET et le suppléant est Nathalie JANNETAUD.

➤ Ukraine : Suite à rendez-vous téléphonique avec le Directeur de Creusalis, possibilité de proposer la MAFPA pour héberger des familles. La commune propose de mettre à disposition le logement de Morterolles, Walter propose son gîte pour une famille, Bernard CHAUVIN est également prêt à aider si besoin.

- Hangar communal : L'architecte a organisé la réunion de reprise du chantier le 22 février. L'encadrement de la porte et la porte sont faits, la dalle est prête à être coulée cette semaine.
- Géomètre : 4 bornes ont été mises 'Chemin de la Roche'. Concernant l'échange avec la famille VELLEINE, le géomètre doit revenir sur le terrain.
- Chemin des Roches : M. AZZOUZI est en panne à nouveau avec son matériel. Les élus proposent de lui transmettre un courrier.
- Gîte de Saint-Pardoux-Mortierolles : Le gîte sera fermé du 21 mars au 02 avril pour l'installation des menuiseries. Le mobilier est livré.
- Travaux voiries 2022 : Des devis ont été demandés aux entreprises COLAS et EUROVIA pour la réfection du chemin des Roches, une portion de la route de La Faye et la place devant le hangar communal.
- Acquisition matériel communal : des devis ont été demandés pour remplacer un des tracteurs.
- Assemblée des habitants : l'assemblée prévue le 02 avril est annulée pour ne pas interférer avec la campagne électorale des élections présidentielles. Elle est reportée au 14 mai à 10 heures.
- Mairie de Royère de Vassivière : Les élus remercie la commune pour le prêt de la pelle à pneus pour la réalisation des travaux d'interconnexion du village de Soumeix.
- Election présidentielle : merci d'indiquer vos disponibilités en vue de la tenue du bureau de vote les dimanches 10 et 24 avril. Le bureau de vote sera ouvert jusqu'à 19 heures.
- Prochain conseil municipal : le 13 avril à 18h15.
- Stores : changement des stores dans les différentes salles de la mairie. Le devis initial d'un montant TTC de 5 100,00 € est revue à la baisse pour un montant TTC de 4 908,00 €.
- Nouvelle association communale : Elle se nomme INFUSION. Président – Secrétaire : Joëlle COMENCINI, Trésorier : Alain COMENCINI.

La séance est levée à 19h41.

Toute demande de modification de ce procès-verbal doit être adressée en mairie dans les 15 jours suivant sa réception.

Le secrétaire de séance,  
Gilbert BORDES